

Sur Le Vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

Janvier 2021

numéro
77



Edito

Quel lien entre la COVID-19 et la consommation de steak haché ? Voilà un sujet de réflexion auquel on ne s'attendait sûrement pas et pourtant il y en a bien un.

En France, mais c'est sûrement la même chose en Belgique, à fin octobre **la consommation de viande hachée fraîche a augmenté de 13,4 % et la consommation de viande hachée surgelée de 21,8 %** en valeur par rapport à 2019. Pendant le premier confinement le pic est allé jusqu'à + 140 % et jusqu'à + 100 % pendant le deuxième confinement qui aura été moins strict que le premier avec les cantines scolaires restées ouvertes ainsi que les drives des fast food.

Au-delà du fait qu'à la lecture de ses chiffres on se dit que les familles ne cuisinent plus (c'était pourtant bien là une occasion unique de cuisiner) et/ou que les jeunes ne mangent plus (n'aiment plus) que les hamburgers et steaks hachés, cela engendre un autre problème qui impacte la filière bovine : **le déséquilibre matière**.

Aujourd'hui, 60 % de la viande de bœuf est consommée sous forme de haché et le confinement va faire grimper ces chiffres. De ce fait, les industriels passent de plus en plus de muscles dans le haché. Parmi ces muscles, il y en avait appelés pièces nobles qui se valorisaient mieux (plus cher) qu'en steak haché. Cela a donc pour effet de **fragiliser les comptes d'exploitation des industriels** (nos clients) et **rend de plus en plus compliqué leur équilibre financier** pourtant incontournable pour exister, et la filière n'avait pas besoin de cela.

A l'heure où j'écris cet éditon on ne sait pas encore si nous pourrons passer des fêtes de fin d'années « normales » ou confinées. Pour autant, je souhaite à chacun et chacune d'entre vous d'avoir passé de bonnes fêtes de Noël et que 2021 vous apporte joie et bonheur.

Lionel LAURENT
Dirigeant Groupe

Comité de rédaction :

Julie GONZALEZ - Cyril GRAFF
Lionel LAURENT - Louise NICOLAS
Margaux OBRINGER - Marc PETRY
Avec la participation de Justine CASSIN

Conception graphique :
Julie GONZALEZ

Dans ce numéro...

Actu filière **Remerciement à la filière**
Santé & Sécurité **Coup de projecteur**
Parc auto **Actu sociétés**
Site de Production
Actions sociales **Evolution salariale**
Congé paternité **Heureux événements**
Mise au vert **Aménagement de ligne**

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

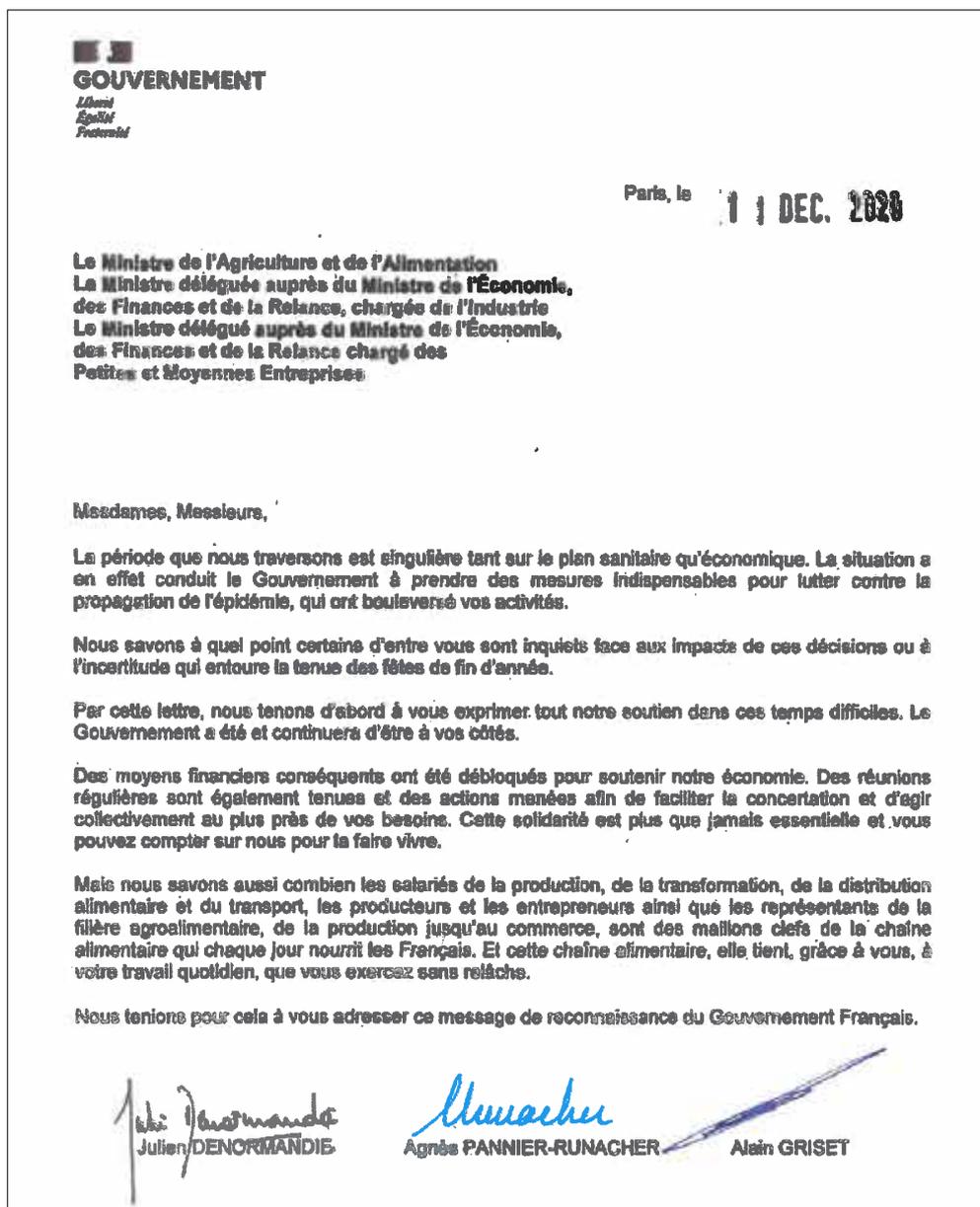
Enquête sur L214



La rédaction vous invite à lire l'enquête du magazine Le Point (www.lepoint.fr) du 10/12/20 sur la plus médiatique des associations antispécistes « L214 : la cause animale dévoyée ? ». Après la dernière vidéo choc de décembre dénonçant un élevage de porcs de l'Allier, **le magazine s'est intéressé au fonctionnement de l'association de défense de la cause animale** : méthode pour manipuler les images et l'opinion, réelles motivations, financements troubles... sans oublier l'effet dévastateur sur la vie des professionnels incriminés, parfois à tort, dans les vidéos.

Le gouvernement remercie les acteurs de la filière

Dans un courrier du 11 décembre 2020, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, la ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie et le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, rappellent combien **les acteurs de la filière** (salariés de la production, de la transformation, de la distribution et du transport, producteurs et entrepreneurs ainsi que les représentants de la filière agro-alimentaire de la production jusqu'au commerce) **ont permis, grâce à leur travail quotidien, le maintien de la chaîne alimentaire et les assurent de la reconnaissance du gouvernement français.**



Coup de projecteur

Rencontre avec Patrick THIBAUDON, Responsable de Site

TRADEVIA



● **Qui est Patrick THIBAUDON ?**

Alors... J'ai 59 ans et je suis chez TRADEVIA depuis 1998 ! J'étais INTERMEAT avant ça et j'ai aussi fait quelques mois d'indépendant dans mon parcours professionnel, mais je suis vite revenu dans le Groupe.

Je suis quelqu'un de très paternel, je peux être dur aussi mais je vais toujours essayer d'arranger les choses. Je suis également quelqu'un de festif, en général positif dans la vie et très très sociable. J'ai beaucoup de dialogue. Et sinon... quand j'ai une idée, je suis très têtu ! Je suis toujours à la recherche de nouveautés.

● **Qu'est-ce qui te fait te lever le matin ?**

La réussite que j'ai eu chez TRADEVIA. Vraiment, je suis parti de rien du tout. Aujourd'hui je suis Responsable de Site chez Gesler, j'ai aussi un rôle de commercial. Mes compétences ont été reconnues. Je vais bientôt passer Responsable du Développement Commercial Charcuterie chez Gesler.

● **Qu'est-ce que tu aimes le plus dans ton métier ?**

Eh bien, initialement, le désossage bien sûr ; mais aujourd'hui, c'est le challenge du management. La remise en question perpétuelle, donner des conseils aux nouveaux aussi.

● **D'ailleurs, quels conseils donnerais-tu aux nouvelles recrues ?**

Déjà de bien comprendre le métier, d'être patient. On peut évoluer mais il faut comprendre comment y arriver.

● **Quel est le plus gros défi professionnel que tu aies relevé ?**

Le défi que je me suis toujours fixé c'est d'arriver au boulot à l'heure et d'atteindre mon tonnage tous les jours. C'était vraiment ça mon objectif. Après, ça a été le boulot de commercial, je n'y connaissais rien.

● **De quoi as-tu été le plus fier dans ta carrière ?**

La confiance que la Direction m'a donné. On m'a demandé de faire progresser le site, et j'y suis arrivé. Au départ, chez Gesler, on était que deux ! Ma fierté aussi, c'est d'être dans le métier depuis mes 18 ans et demi.

● **À ta table, qu'est-ce qu'on mange ? Quelle est la meilleure viande ?**

Le bœuf ! Une bonne côte de bœuf, tiens !

● **Et si tu avais un super pouvoir, lequel ce serait ?**

Faire en sorte que tout le monde ait la même conscience professionnelle, ça c'est le combat de tous les jours. Tous alignés sur le même objectif !

Nous remercions Patrick THIBAUDON pour le temps qu'il nous a accordé pour ce sympathique échange et lui souhaitons encore une belle réussite pour la suite de son parcours.

Sécurité & Santé au Travail

2020 : une année spéciale à bien des points de vue !

Nous bouclons l'année 2020, qui aura été, en termes de Sécurité & Santé au Travail, une année particulière : en effet, en plus des risques habituellement présents dans nos métiers, nous avons dû faire face à l'épidémie liée au coronavirus.

Cela a impliqué **de nombreuses mesures préventives et une capacité d'adaptation importante** : comme tout le monde, nous n'étions pas spécialement préparés à gérer ce type de situation, et dans la mesure où nous faisons partie des métiers dits « essentiels », **nous avons dû rapidement mettre en place une organisation adaptée pour faire face à cette situation.**

Bien entendu, certaines mesures préventives étaient déjà bien présentes au sein des différents ateliers de production, et notamment celles liées à l'hygiène (lavage des mains par exemple), mais d'autres mesures ont parfois nécessité **un temps d'adaptation** (ce fut le cas du port du masque, élément relativement contraignant dans des métiers physiques comme les nôtres).



Nous avons également dû **rester concentrés sur la maîtrise des risques habituels et inhérents à notre activité.** Comme vous le savez, le Service Sécurité & Santé au Travail a mis l'accent sur le « **risque machine** » car ce type d'accident entraîne souvent des séquelles importantes et de longs arrêts de travail.

En 2021, nous resterons naturellement très vigilants par rapport à ce risque machine avec comme **objectif le « ZERO ACCIDENT SUR MACHINE »**. Nous allons également mettre l'accent sur les bonnes gestes à adopter

et les mauvais réflexes à abandonner.

Restons mobilisés pour la Sécurité & la Santé au Travail et ensemble, nous ferons de nos métiers des métiers toujours plus sûrs !

Situation sanitaire



Vous le savez, l'épidémie liée à la COVID-19 est toujours là, et les contaminations suivent une tendance à la hausse ces dernières semaines et plus particulièrement ces derniers jours. Cette situation, en partie due aux fêtes de fin d'année, nous amène à renouveler encore et toujours notre communication en matière de prévention face au virus.

Comme vous l'avez fait depuis le début de l'épidémie, continuez à respecter les règles et notamment :

- Le lavage très régulier des mains à l'eau savonneuse et/ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique
- La distanciation sociale, notamment lorsque vous vous retrouvez à plusieurs au sein d'un lieu confiné (salle de pause, vestiaires...)
- Le port strict et correct du masque en présence d'autres collaborateurs, et spécifiquement lorsque la distanciation ne peut être assurée (au sein des véhicules, à vos différents postes de travail...)
- Le respect des consignes mises en place chez nos différents clients : fléchage, jauge du nombre de personnes présentes en même temps dans un même lieu...

C'est en respectant tous ensemble ces consignes et en adoptant les bons gestes et attitudes que nous arriverons à bout de ce virus !

Marc
00 33 6 80 46 96 06
securite@groupe-peace.com

Sécurité & Santé au Travail



Steve LAURENT
Directeur de TRADEVIA

La sécurité n'est pas un monopole de l'employeur.

Depuis le lancement d'une réelle politique sécurité dans notre Groupe, nous avons réalisé un **bouleversement dans la pratique de notre métier**. Les équipements de protection ont connu une évolution constante et grandissante et nous cherchons en permanence à les améliorer. Les mauvaises pratiques sont traquées. Les risques sont analysés. Le matériel et outils sont contrôlés. Ce sont toutes ces actions, au quotidien, qui font les **bons résultats** que nous connaissons et vous présentons

Le mot SÉCURITÉ de la Direction Groupe

régulièrement en matière d'accident du travail.

Les conséquences d'un accident sont diverses : manque de main d'œuvre suite à un arrêt, coûts pour l'entreprise au travers des cotisations... Mais, un autre facteur qui, en cas d'accident grave a de lourdes conséquences, c'est le **facteur humain**.

Quel employeur resterait insensible aux séquelles d'un salarié suite à un accident du travail ? Et quel salarié n'en serait pas affecté ? Nous luttons quotidiennement pour vous protéger de ces risques. Cependant, **notre rayon d'action se limite à votre activité professionnelle**. Or, les accidents domestiques restent bien plus létaux. Ils représentent environ 20 000 décès par an contre 500 pour les accidents de travail.

Un salarié du Groupe a vu sa vie basculer en décembre dernier. Alors qu'il faisait des travaux dans son appartement aidé par un collègue avec

lequel il covoiture, il utilise une disqureuse **défectueuse** (la lame tourne à l'envers) pour découper des carreaux de plâtre. Oubliant cette particularité, la personne pose la lame en action sur le matériau dans le sens normal (comme si la lame tournait correctement). Le disque violemment rebondi et est venu lui couper la gorge. S'il n'avait pas eu son collègue avec lui, il aurait été incapable d'appeler les secours. Il ne doit la vie qu'à ça. Malgré une énorme frayeur et beaucoup de sang perdu, les séquelles seront surtout psychologiques même si la cicatrice de la trentaine d'agrafes sera toujours là pour lui rappeler cet événement. Gants, lunettes de protection, chaussures de sécurité etc., **les équipements de protection et du matériel en bon état de fonctionnement ne sont pas un monopole de l'employeur**.

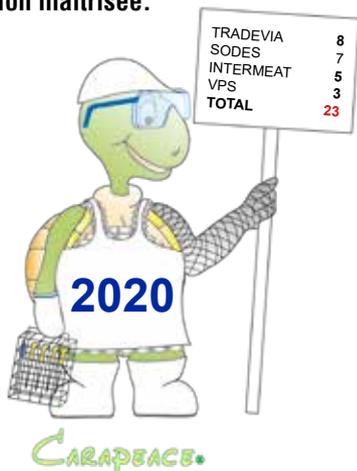
A vous de vous imposer la même discipline sécuritaire qui vous est imposée à votre travail.

Trimestre 4 - 2020 (au 31 décembre 2020)

Commentaires par société

• SODES

Nous déclarons un total de 7 AT cette année pour SODES. **Ces résultats ne sont clairement pas en rapport avec notre politique Sécurité & Santé au Travail** : malgré une activité plus « accidentogène » en matière de risque TMS, cela ne suffit pas à expliquer ces chiffres. **De gros efforts seront à fournir en 2021 pour revenir à une situation maîtrisée.**



• TRADEVIA

Nous déclarons un total de 8 AT cette année pour TRADEVIA. **Le taux de fréquence est relativement élevé, mais il est à modérer avec un taux de gravité faible**. Néanmoins, les efforts en matière de prévention des situations à risque devront se poursuivre dès le début de l'année 2021, pour arriver à une **meilleure maîtrise des différents risques professionnels** auxquels sont exposés nos collaborateurs.

• INTERMEAT

Nous déclarons un total de 5 AT cette année pour INTERMEAT SERVICES, dont 1 accident de trajet. **La situation est globalement bien maîtrisée**, et ces bons résultats reflètent une application rigoureuse de notre politique Sécurité & Santé au Travail. Cette tendance est de bon augure pour démarrer l'année 2021 : **continuez ainsi et poursuivez vos efforts !**

• VPS

Nous déclarons un total de 3 AT cette année pour VLEES PARTNER SERVICES, dont 2 accidents de trajet. Cette situation est **le résultat d'efforts** de la part de nos équipes pour assurer et maintenir un niveau de maîtrise des risques cohérent avec les différentes actions correctives et préventives mises en place sur le terrain. Nous encourageons nos collaborateurs à **poursuivre sur cette voie** pour la nouvelle année.

Nous sommes à votre écoute :

Marc PETRY : 00 33 6 80 46 96 06

Philippe SIAD : 00 33 6 14 87 10 84

Francis DROZAK : 00 33 7 85 18 48 98

securite@groupe-peace.com

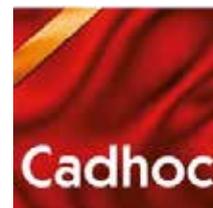
Merci de votre participation.

Actions de Noël



Comme chaque année, un chèque cadeau d'une valeur de **50€** a été remis aux enfants de moins de 16 ans dont l'un des parents travaille dans le Groupe P.E.A.C.E. depuis plus de 6 mois.

Il s'agit des cartes Illicado pour les salariés français, et des chèques Cadhoc pour les salariés du Bénélux.



Les parents n'ont pas été oubliés !
Comme à leur habitude, les colis de Noël ont su **régaler les gourmands et les gourmets** ! Chocolats, vins, terrines et même un chèque cadeau à valoir sur le site de notre partenaire www.sommelleriedefrance.com... il y en a eu pour tous les goûts.

Un grand merci à nos équipes qui les ont distribués sur les différents sites.

CSE TRADEVIA

Le dernier CSE TRADEVIA de 2020 a eu lieu le 20 novembre 2020. Réalisé en partie en visioconférence pour respecter les règles sanitaires, il a été l'occasion de réunir le CSSCT pour la **présentation du bilan de fin d'année**.

Lors de cette réunion, le CSE a été consulté sur :



- les orientations stratégiques de l'entreprise,
- la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi,
- la situation économique et financière de l'entreprise.

Cela a permis de retracer les actions menées sur 2020 en lien avec ces différents thèmes.

Un point du CSSCT ainsi qu'une partie de la consultation sur les conditions de travail ont traité de la gestion des deux vagues pandémiques de la COVID-19.

Nouvelle recrue !



Le 28 septembre 2020, Madame Margaux OBRINGER a rejoint le Groupe P.E.A.C.E. en tant que **Responsable Ressources Humaines sur les sociétés françaises du Groupe**.

Avant d'intégrer la société, elle a fait ses premières expériences de RRH dans des industries chimiques ainsi que dans un groupe de presse spécialisée et d'informatique.

Elle aura en charge les dossiers Ressources Humaines et notamment l'animation des relations sociales, le suivi des plans de carrière et formations professionnelles des salariés, ainsi que des projets relevant du Développement des Ressources Humaines.

Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'une bonne réussite dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Les congés « proche aidant » et paternité



Le congé « proche aidant »

Le salarié a droit à un congé de proche aidant pour s'occuper d'un proche (conjoint, concubin, partenaire lié par un PACS, ascendant, descendant, etc.) **qui présente un handicap ou une perte d'autonomie d'une particulière gravité**.

Depuis le 30 septembre 2020, le salarié peut percevoir une **allocation journalière**. Cette allocation compense une partie de la perte de salaire dans une limite de 66 jours au cours du parcours professionnel du salarié. Le salarié a droit à un maximum de 22 jours d'allocation journalière de proche aidant par mois.

Le montant journalier de cette allocation est de :

- 43,83 € pour une personne vivant en couple ;
- 52,08 € pour une personne seule.

Pour percevoir cette allocation, le salarié doit en faire une demande à la CAF (Décret n° 2020-1208 du 1er octobre 2020 relatif à l'allocation journalière du proche aidant et l'allocation journalière de présence parentale).



Le congé paternité

L'Assemblée nationale a voté, le 23 octobre 2020, l'**allongement du congé paternité, de 14 jours à 28 jours**, dont 7 jours seront obligatoires. Cette mesure entrera donc en vigueur le 1er juillet 2021.

Branche viande Bénélux INTERMEAT – VPS

Questionnaire relatif au calcul de l'impôt en Belgique

Vous avez reçu dernièrement un questionnaire relatif au calcul de l'impôt en Belgique.

Vous devez compléter ce questionnaire et joindre les pièces justificatives nécessaires au service des Ressources Humaines **avant le 29 janvier 2021 au plus tard**.

Il est à noter que si nous ne disposons pas des bonnes informations lors du calcul de vos salaires, **vous encourez le risque de devoir rembourser des sommes conséquentes aux impôts Belges**. Il est donc de votre responsabilité de nous transmettre les bonnes informations.

Nous en profitons pour vous rappeler que **toute modification de votre situation personnelle en cours d'année doit nous être communiquée sans délai** (mariage, divorce, nombre d'enfants à charge, adresse, etc.).

Comptes individuels et fiches fiscales

Vous allez prochainement recevoir votre compte individuel et vos fiches fiscales pour l'année 2020. **Il est impératif que vous conserviez ces documents qui vous seront indispensables pour déclarer vos impôts.**

En effet, pour les résidents Belges, ils seront nécessaires à votre déclaration fiscale à établir en juillet. Pour les non-résidents, ces deux documents vous seront utiles pour votre déclaration d'impôts au niveau de votre pays de résidence ainsi que pour celle à faire auprès de l'état belge en novembre.

Ces deux documents sont à conserver impérativement, au même titre que vos fiches de salaire.

Evolution salariale en Belgique

Annuellement, la commission paritaire 118.11, dont dépendent les salariés belges des sociétés INTERMEAT SERVICES SA et VLEES PARTNER SERVICES prévoit l'**évolution des taux horaires**.

A l'heure actuelle, les communications en notre possession font état d'une revalorisation de l'ordre de **1 %**.

Les nouveaux taux horaires **ESTIMÉS** sont les suivants (au 01/01/2021) :

		Taux horaire au 01/01/2021
Manutentionnaire	Jusqu'à 6 mois	14,44
	Jusqu'à 24 mois	14,92
Boucher	Jusqu'à 6 mois	13,70
	Jusqu'à 12 mois	14,13
	Jusqu'à 24 mois	14,54
	Jusqu'à 36 mois	14,99
	Plus de 36 mois	15,55

Fin d'année en beauté !



A l'heure où beaucoup de petites structures souffrent des effets de la crise sanitaire, CESATEC se réjouit d'avoir pu **terminer l'année sur une affaire aussi belle et importante que celle du tramway de Liège.**

Après de nombreuses heures de travail, ce ne sont pas moins de 10 caisses de matériel qui ont été expédiées : **près de 80 mâts équipés de signaux et boîtiers secours** destinés à la signalisation du tramway de la capitale économique Wallonne. Des équipements conçus et réalisés au sein de la société, avec des contraintes toujours plus importantes de la part des clients, que ce soit au niveau de la qualité ou de la sécurité.



Le défi a été relevé avec succès !



Retrouvez toute l'actualité CESATEC sur
www.cesatec.fr

Parc Auto

Trop de contraventions !



Nous vous en avons parlé dans le Caraflash infos de novembre, ainsi que dans un courrier adressé à tous les conducteurs de véhicule de service du Groupe P.E.A.C.E. : **nous recevons ces derniers temps un très grand nombre de contraventions pour excès de vitesse.**

Or, les différentes réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels nous intervenons nous imposent de **révéler l'identité du conducteur** responsable de l'infraction.

De ce fait, depuis le 1er décembre 2020, les avis de contravention sont envoyés directement chez les conducteurs du véhicule de service concerné. Ceux-ci devront désormais **payer eux-mêmes les amendes.**

Pour rappel, la vitesse est un facteur responsable d'environ 27% des accidents mortels. En effet, plus la vitesse est élevée, plus la distance nécessaire pour s'arrêter est importante. Par ailleurs, plus la vitesse est élevée, plus la violence du choc est grande.

Nous ne vous le répèterons jamais assez, soyez prudents et respectez le code de la route ! Il en va de votre sécurité, mais aussi de celle de vos passagers et des autres usagers de la route.



Benoît LANNOY
00 352 691 166 504
blannoy@groupe-peace.com

Heureux événements



■ Carnet rose

- Naël DECAUCHE est né le 6 octobre 2020,
- Xan ETCHEVERRY est né le 22 octobre 2020,
- Tommy ALEXANDRE est né le 23 octobre 2020,
- Thalya BUET est née le 7 novembre 2020,
- Théa BISIAUX est née le 9 novembre 2020,
- Viktor BUBIENKO est né le 27 novembre 2020,
- Matteo MARQUES SOARES est né le 12 décembre 2020.

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations aux heureux parents !

■ Carnet blanc

- Aurélie BRESSY et Paul BISIAUX se sont dit «oui !» le 19 septembre 2020.

Tous nos voeux de bonheur !

Site de Production

• **INTERMEAT**

Floru William
Anderlecht - BELGIQUE

Notre client :



Chef d'Equipe : David AVRILLON

Effectif : 11 collaborateurs

Activité : découpe de porcs, désossage et parage de viande de porc

Fabriquez des pots à crayons monstrueux

Sur le Vif vous invite à réaliser des pots à crayons ludiques et écolos en recyclant vos bouteilles de shampoing et gel douche vides. A personnaliser selon vos envies, vos besoins ou les saisons...



- Temps de réalisation : 1 heure
- Niveau de difficulté : moyen

Il vous faut :

- 1 bouteille de shampoing ou gel douche vide, propre et sèche
- 1 paire de ciseaux
- 1 cutter
- 1 feutre noir
- 2 gommettes avec les yeux mobiles
- 1 feuille cartonnée blanche (pour faire les dents du monstre)
- de la colle liquide

A vous de jouer :

- Repérez le milieu de la bouteille et à l'aide du feutre, dessinez-y un arrondi. Répétez l'opération sur l'autre face.
- Découpez avec le cutter en suivant le trait de feutre.
- Servez-vous de ce qu'il reste de la partie supérieure de la bouteille pour dessiner et découper les bras, antennes, jambes ou autres particularités de votre monstre.
- Sur la feuille cartonnée : dessinez et découpez les dents. Vous pouvez aussi y faire les yeux si vous n'avez pas de gommette. Ceux qui le souhaitent peuvent également y découper un ventre, sans oublier d'y dessiner un nombril !
- Une fois que vous avez tout découpé, il est temps d'habiller votre pot / monstre en collant les bras, yeux, dents, etc. avec la colle liquide.
- Les plus créatifs d'entre vous prendront plaisir à customiser ces petits pots à crayons à l'aide de gommettes, fleurs en papier, tissus, plumes... votre imagination est la seule limite !



Partagez vos créations et vos idées :
redaction-slv@groupe-peace.com